

**COMPTE-RENDU**

*Séance du 15 mai 2017*

*Centre Administratif Intercommunal, à Craon*

*à 20 H 00*

---



## Séance du 15 mai 2017

Le Quinze mai Deux Mille Dix Sept à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués, se sont réunis au Centre Administratif Intercommunal, à Craon, sous la Présidence de **M. Patrick GAULTIER**

### Etaient Présents :

ASTILLE  
ATHEE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHERANCE  
CONGRIER  
COSMES  
COSSE LE VIVIEN  
COURBEVEILLE  
CRAON

CUILLE  
DENAZE  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIERE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIERES  
LIVRE LA TOUCHE  
MEE  
MERAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT

RENAZE

SENONNES  
SIMPLE  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
GUILLET Marie-Josèphe, titulaire  
QUARGNUL François, CHAUVIN Maxime, titulaires  
GUILLOT Philippe, titulaire  
PLANTE Félix, titulaire  
/  
TISON Hervé, titulaire  
COUEFFE Dominique, titulaire  
VEILLARD Roland, FOUCHER Hervé, GAUTIER Maryvonne, titulaires  
BANNIER Géraldine, titulaire  
GILET Claude, MEVITE Anne, TOUPEL Jacques, HAMARD Benoît, CHATELLIER Martine, GUIARD Philippe, titulaires  
RICARD Viviane, titulaire  
/  
MOREAU Jean-Claude, titulaire  
BERSON Christian, titulaire  
/  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaëtan, titulaire  
ROSSIGNOL Didier, suppléant  
JUGE Joseph, titulaire  
BREHIN Colette, titulaire  
RAIMBAULT Michel, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
FOUCHER Jean-Marc, HUET Natacha, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
TEMPLIER Jean-Louis, titulaire  
CADOT Monique, LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, SAUVE Isabelle, titulaires  
GAULTIER Patrick, PAILLARD Claude, PERRAULT Colette, LIVENAIS Robert, titulaires  
BARBE Béatrice, titulaire  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, titulaire  
GAUCHER Olivier, titulaire  
BESNIER Laurent, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
BENATRE Simone, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

**Etaient excusés :** LANGOUËT Christophe (Cossé-le-Vivien), DAVID Gisèle (Cossé-le-Vivien), TOUPLIN Bénédicte (Cossé-le-Vivien), SARCEL Bernadette (Craon), SABIN Joël (Craon), GOHIER Odile (Denazé), GILET Bruno (La Boissière), HEUZE Philippe (La Rouaudière),

**Etaient absents :** VALLEE Jacky (Chérancé), FLAMENT Richard (Renazé),

### **Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

**Bénédicte TOUPLIN** donne pouvoir à **Hervé FOUCHER**

**Bernadette SARCEL** donne pouvoir à **Benoît HAMARD**

**Joël SABIN** donne pouvoir à **Claude GILET**

**Bruno GILET** donne pouvoir à **Jacques TOUPEL**

**Secrétaire de Séance :** Éluë **Monique CADOT**, désignée en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Communauté de communes  
du PAYS DE CRAON**

**Séance du conseil communautaire du 15 mai 2017**

**SOMMAIRE**

N° DELIB. 2017-05	LIBELLES	PAGES
	<b>I. AFFAIRES GÉNÉRALES</b>	
51	Contrat de ruralité avec l'État – ( <i>Annexes I et II</i> )	P.4
52	Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) – Désignation des représentants élus	P.4-5
	<b>II. ÉCONOMIE</b>	
53	ZA de la Pépinière à CRAON – Acquisition d'une réserve foncière	P.5
T	Atelier relais à Congrier – Location (Information)	P.5-6
T	Atelier multiservices à Cuillé – Aménagement intérieur d'une cellule – Réception des travaux (Information)	P.6
54	Location d'un local à Méral – 10 rue Maréchal--Leclerc	P.6
55	Sinistre lié aux travaux de la ZA de la Forge à RENAZE – Indemnisation tripartite du riverain	P.6
T	Mobilité sur le territoire du Pays de Craon – Information sur les moyens mis en place par le Département	P.7
T	Informations diverses (Communication, portes ouvertes)	P.7
	<b>III. CULTURE</b>	
56	Établissement Enseignements Artistiques (EEA) – Tarifs année musicale 2017-2018 et facturation	P.8-9
57	Établissement Enseignements Artistiques (EEA) – Adoption du règlement intérieur à compter de l'année musicale 2017-2018 – ( <i>Annexe III</i> )	P.9
	<b>IV. SANTÉ</b>	
T	Compte rendu de la Commission Action Sociale Santé du 20 avril 2017	P.9-10-11
	<b>V. FINANCES</b>	
58	Budget annexe OM – Admission en non-valeurs	P.11
	<b>VI. COMMUNICATION</b>	
T	Compte rendu de la commission du 9 mai 2017	P.11-12
T	<b>VII. INFORMATIONS DIVERSES – (<i>Annexe IV</i>)</b>	P.12-13-14

*T = sujet qui ne fait pas l'objet de délibération*

**M. Patrick GAULTIER**, Président, demande au conseil communautaire si des observations sont à formuler pour l'approbation du compte rendu du 10 avril 2017. Celui-ci est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

**M. Patrick GAULTIER**, demande au conseil communautaire d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour :

- La désignation des représentants élus au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition.

## **I. AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **51. Contrat de ruralité avec l'État – (Annexes I et II)**

**M. Patrick GAULTIER**, Président, rappelle au Conseil Communautaire que, par délibération en date du 14 novembre 2016, le conseil communautaire a émis un avis favorable à l'engagement d'un projet de territoire du Pays de Craon dans le cadre de l'accompagnement du contrat de ruralité mis en place par l'État (dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016).

**M. Patrick GAULTIER** donne lecture du document annexé au rapport de présentation.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

- ⇒ **VALIDE** et se **PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le document tel que présenté,
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer le contrat de ruralité à intervenir avec l'État ainsi que toutes les pièces y afférentes.

### **52. Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) – Désignation des représentants élus**

**Vu** le Code du commerce, et notamment son article L.751-2,

**Vu** le Code l'urbanisme et notamment son article L.143-16,

**Considérant** la composition de la Commission départementale d'aménagement commercial prévue en l'article L.751-2 du Code du Commerce, comme suit :

*I.- La commission départementale d'aménagement commercial est présidée par le préfet.*

*II.- Dans les départements autres que Paris, elle est composée :*

*1° - Des sept élus suivants :*

- a) Le maire de la commune d'implantation ou son représentant ;*
- b) Le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation ou son représentant ;*
- c) Le président du syndicat mixte ou de l'établissement public de coopération intercommunale mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ou son représentant ou, à défaut, le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement ou, à défaut, un membre du conseil départemental ;*
- d) Le président du conseil départemental ou son représentant ;*
- e) Le président du conseil régional ou son représentant ;*
- f) Un membre représentant les maires au niveau départemental ;*
- g) Un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental ;*

Lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats mentionnés aux a à g du présent 1°, il ne siège qu'au titre de l'un de ses mandats. Le cas échéant, le ou les organes délibérants dont il est issu désignent son remplaçant pour chacun des mandats au titre desquels il ne peut siéger ;

2° - De quatre personnalités qualifiées, deux en matière de consommation et de protection des consommateurs et deux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Lorsque la zone de chalandise du projet dépasse les limites du département, le représentant de l'État dans le département complète la composition de la commission en désignant au moins un élu et une personnalité qualifiée de chaque autre département concerné.

La commission entend toute personne susceptible d'éclairer sa décision ou son avis.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

- ⇒ **DÉCIDE** de désigner les représentants de la Communauté de Communes pour le remplacer auprès de la CDAC pour chacun des mandats au titre desquels il ne peut siéger en qualité de :
- Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation ou son représentant :
    - **M. Daniel GENDRY** – Vice-président en charge des Affaires Économiques
  - Président du syndicat mixte ou de l'établissement public de coopération intercommunale mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ou son représentant ou, à défaut, le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement ou, à défaut, un membre du conseil départemental :
    - **M. Jean-Marc FOUCHER** – Vice-président en charge de l'Aménagement de l'Espace

## **II. ÉCONOMIE**

### **53. ZA de la Pépinière à CRAON – Acquisition d'une réserve foncière**

**M. Daniel GENDRY**, Vice-président en charge des Affaires Économiques, informe le conseil communautaire que M. ELUARD propose la cession d'environ 2,5 ha de terrains, en extension de la ZA de la Pépinière à CRAON, au prix de 1,80 €/m<sup>2</sup> (pas d'indemnité d'éviction) – cf le plan présenté au rapport de présentation.

**Considérant que cette zone d'activités est une zone stratégique inscrite au Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Craon (SCOT),**

**Considérant l'avis favorable des membres de la commission Affaires Économiques en date du 24 avril 2017,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

- ⇒ **DÉCIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées Section F n° 191, 192 et 876, appartenant à M. ELUARD, au prix de 1.80 € le m<sup>2</sup>,
- ⇒ **CHARGE** la SCP AUBIN MENARD, Notaires à CRAON, de la rédaction de l'acte,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer l'acte à intervenir.

### **T. Atelier relais à Congrier – Location (Information)**

**M. Daniel GENDRY**, Vice-président en charge des Affaires Économiques, informe le conseil communautaire que M. Didier RENIER vient de céder son garage situé à Pommerieux (ZA de la Chesnaie) et souhaite ouvrir un nouveau garage sur la commune de Congrier dans l'atelier de la Communauté de Communes (Boulevard A. Dirickx). Son repreneur est informé de ce projet.

Le démarrage de l'activité est prévu en juillet 2017.

L'entreprise ayant besoin d'installer du matériel préalablement à son démarrage d'activité, la location a débuté à partir du 1<sup>er</sup> mai 2017, après avis favorable des membres de la commission Affaires Économiques.

Le montant mensuel de la location a été fixé à 400 €HT, au lieu de 500 €HT. Il est précisé que ce local n'était pas occupé depuis plus de 18 mois.

## **T. Atelier multiservices à Cuillé – Aménagement intérieur d'une cellule – Réception des travaux (Information)**

Les travaux d'aménagement de la dernière cellule disponible du bâtiment sis à Cuillé ont été réceptionnés le 28 avril 2017. Ce local est composé de bureaux et d'un local de stockage (202 m<sup>2</sup>).

La location à l'entreprise de plâtrerie F. GODELOUP prend effet au 15 mai 2017. Pour rappel, le montant du loyer a été fixé d'un commun accord entre les parties, conformément à la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2016, à la somme de 800 €HT/mois).

## **54. Location d'un local à Méral – 10 rue Maréchal-Leclerc**

**M. Daniel GENDRY**, Vice-président en charge des Affaires Économiques rapporte au conseil communautaire que le local situé à Méral, 10 rue Maréchal Leclerc, est disponible depuis le début d'année 2015. La commune a retrouvé un locataire à partir du 15 septembre 2017.

Infirmier salarié à l'HLSOM depuis plusieurs années et habitant de la commune depuis 9 ans, M. BIDAULT PERRET souhaite s'y installer en tant qu'infirmier libéral. Le porteur de projet en a informé le Pôle Santé.

Le montant mensuel du loyer de ce local est de 150 €HT.

*Après avis favorable des membres de la commission Affaires Économiques,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer le contrat de location et toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

## **55. Sinistre lié aux travaux de la ZA de la Forge à RENAZE – Indemnisation tripartite du riverain**

**M. Daniel GENDRY**, Vice-président en charge des Affaires Économiques, rapporte au conseil communautaire que l'ex-Communauté de Communes de Saint Aignan/Renazé, en 2013-2014, a réalisé des travaux d'aménagement sur la ZA de la Forge à Renazé, dans le cadre du projet d'investissement immobilier de l'entreprise SELHA.

**M. Daniel GENDRY** explique que les « Serres Renazéennes » ont été victimes d'une inondation, suite aux travaux de voirie réalisés dans le cadre de l'aménagement du parking de la SELHA. Malgré plusieurs réunions d'expertise, aucune responsabilité n'a pu être dégagée par les compagnies d'assurances, bien que la source du problème ait été clairement identifiée.

La conséquence pécuniaire pour l'entreprise a été une perte de production d'une valeur estimée à environ 10 000 € sur 3 ans.

Afin de pallier à la défaillance des assurances sur ce dossier, **M. Daniel GENDRY** a proposé un compromis, à savoir que chaque partie prenne en charge 1/3 du désordre CCPC/3 000 €, entreprise PIGEON TP/3 000 €, Exploitant/3 000 €.

Les membres de la commission Affaires Économiques ont émis un avis favorable quant à cette proposition d'indemnisation.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

⇒ **APPROUVE** la proposition ci-dessus,

⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

## **T. Mobilité sur le territoire du Pays de Craon – Information sur les moyens mis en place par le Département**

**M. Daniel GENDRY**, Vice-président en charge des Affaires Economiques, indique au conseil communautaire que le service emploi a interrogé les membres du Service Public Interdépartemental de l'Emploi de Proximité (SPEP) des Pays de Craon et du Segréen sur la question de la mobilité en Pays de Craon et notamment sur l'opportunité d'ouvrir la navette express Laval/Craon, au départ de Renazé.

La compétence transport relevant du Conseil Départemental, il a été demandé au service de s'en rapprocher.

Après étude technique et financière, les élus départementaux ont décidé d'acter que la navette express serait mise en place au départ de Craon et qu'un seul car serait mis en circulation ; il réalise l'ensemble des rotations.

Afin de compenser l'absence de ligne au départ de Renazé, l'offre de transport à la demande (Petit Pégase) a été modifiée. Il est maintenant possible de bénéficier d'un transport du lundi au samedi, sur le matin, le midi et le soir. Les horaires sont en lien avec la navette express Craon/Laval.

La navette express connaît un taux d'occupation croissant :

- Septembre 2016 = 600
- Janvier 2017 = 1 209

Le nombre de courses et de voyageurs au niveau du transport à la demande depuis Renazé s'élève, du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 janvier 2017 à 160 courses pour 289 voyageurs (taux d'occupation = 1.81 %).

Ce dispositif est un moyen supplémentaire de répondre efficacement à la problématique de la mobilité sur le territoire.

Il faut en amplifier la communication, et ce, en concertation avec le département.

Par ailleurs, **M. Hervé TISON** fait la remarque que pendant les vacances scolaires la navette ne fonctionne pas, ce qui représente un souci pour le transport des apprentis.

## **T. Informations diverses (Communication, portes ouvertes)**

### **▪ Page facebook**

Le Service Économie Emploi a réfléchi à la création d'une page Facebook sur le service et ses actions. En accord avec la commission, les informations suivantes seront publiées :

- Publication des activités du Service (ou partenaires)
- Partage des informations des associations des commerçants/artisans, Clubs d'entreprises
- Diffusion des offres d'emploi (avec accord de l'entreprise)
- Partage de l'immobilier d'entreprise de la collectivité et privés
- Partage des articles de presse relatifs aux entreprises du territoire ou associations commerciales/artisanales

### **▪ Portes ouvertes SBC à Craon – 30 mai 2017**

L'entreprise SBC réalise des portes ouvertes du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2017, l'occasion pour l'entreprise de présenter l'extension et le nouvel aménagement de sa production.

La commission propose une visite de l'entreprise par les élus le mardi 30 mai à 14h00.

### III. CULTURE

#### 56. Établissement Enseignements Artistiques (EEA) – Tarifs année musicale 2017-2018 et facturation

Mme Monique CADOT, Vice-présidente en charge de la Culture, rapporte les propositions de la commission culture du 27 avril 2017 concernant les tarifs à appliquer pour l'année musicale 2017-2018 aux activités de l'Établissement d'Enseignements Artistiques (EEA).

Mme Monique CADOT explique que la commission suggère de :

1. Reconduire les tarifs 2016-2017 pour l'année 2017-2018 (le réalisé 2016 ayant été reporté au DOB 2017).  
Pour la rentrée musicale 2018-2019, il est proposé l'étude d'une tarification par quotient familial.
2. Créer des tarifs « d'occupation du studio de répétition ».  
Un règlement intérieur sera établi pour en définir les modalités.
3. Procéder à la facturation en 1 seule fois par an avec la possibilité de paiement :
  - 1 fois (chèque, paiement TIPI, chèques vacances, culture, CAF et MSA...)
  - 3 fois (chèque, prélèvement)
  - 10 fois par prélèvement (à la condition de posséder l'outil nécessaire à sa réalisation).

La proposition des tarifs se présente ainsi à compter de l'année musicale 2017-2018 :

Etablissement d'Enseignements Artistiques - Pays de Craon			
PRESTATIONS	ANNEE SCOLAIRE 2016-2017	OBSERVATIONS /PRECISIONS	TARIFS ANNEE 2017-2018
<b>COURS ENFANTS (1) (2)</b>			
Ateliers théâtre	90,00 €	à l'année	90,00 €
Pratiques collectives	90,00 €	à l'année	90,00 €
Éveil musicale /FM seule	111,00 €	à l'année	111,00 €
Cursus instrumental enfant	336,00 €	à l'année	336,00 €
Pratique individuelle directe	225,00 €	à l'année	225,00 €
2 <sup>ème</sup> instrument (3)	180,00 €	à l'année	180,00 €
Orchestre au collège de Renazé	45,00 €	-	45,00 €
<b>COURS ADULTES</b>			
Pratiques collectives	90,00 €	à l'année	90,00 €
Cursus instrumental adulte (30')	360,00 €	à l'année	360,00 €
Cursus instrumental adulte (45')	393,00 €	à l'année	393,00 €
Pratique individuelle directe	225,00 €	à l'année	225,00 €
2 <sup>ème</sup> instrument (3)	180,00 €	à l'année	180,00 €
Accordéon diatonique	141,00 €	à l'année	141,00 €

(1) Tarifs enfant applicable jusqu'à 18 ans (au-delà présentation de la carte étudiant obligatoire)

(2) Réduction pour 2 enfants inscrits 10% et pour 3 enfants inscrits 20% (réduction applicable uniquement sur la somme des tarifs enfants d'une famille)

(3) Tarif applicable aux élèves du réseau Sud Mayenne pour toute pratique instrumentale

DISPOSITIFS d'ACCOMPAGNEMENT (enfant/adulte)			
Accueil en résidence avec intervenant	95,00 €	par jour	95,00 €
Stage hors inscrit EEA	15,00 €	par jour	15,00 €
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>			
Séance BB musique	6,00 €	par enfant /par séance	6,00 €
Location instruments enfant adulte	110,00 €	à l'année	110,00 €



OCCUPATION du STUDIO de RÉPÉTITION			
3 heures hebdomadaires	/	par an	150,00 €
3 heures hebdomadaires	/	par mois	20,00 €
1 heure/séance complémentaire	/	Par séance	3,00 €

*Considérant la proposition de la commission Culture du 27 avril 2017 de ne pas procéder à l'augmentation des tarifs,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

- ⇒ **FIXE** à compter de l'année musicale 2017-2018 les tarifs, comme présentés ci-dessus,
  - ⇒ **PRÉCISE** que la facturation interviendra en une seule fois et que les tarifs annuels sont payables en une fois, trois fois ou 10 fois,
  - ⇒ **VALIDE**, pour l'occupation du studio de répétition, les mêmes tarifs que ceux pratiqués par l'EEA de Mayenne et **PROCÉDER** à l'écriture du règlement intérieur pour en définir les modalités d'utilisation,
  - ⇒ **MAINTIENT** que ces tarifs sont applicables aussi bien aux élèves (enfants et adultes) domiciliés sur le territoire de la communauté de communes qu'en dehors.
- Toutefois, le Président et Vice-présidente se réservent le droit de refuser les inscriptions émanant d'élèves domiciliés hors communauté de communes.

## **57. Établissement Enseignements Artistiques (EEA) – Adoption du règlement intérieur à compter de l'année musicale 2017-2018 – (Annexe III)**

**Mme Monique CADOT**, Vice-présidente en charge de la Culture, expose au conseil communautaire qu'il est nécessaire d'apporter des modifications ou compléments au règlement intérieur de l'Établissement d'Enseignements Artistiques, notamment sur les points suivants :

- I- Inscriptions
  - 3- Tarifs/Facturation (délibération n°2017-05-56 du 15 mai 2017)
  - 5- Cursus (Musique – Orchestre à l'école de Renazé – Théâtre)
  - 7- Lieux d'enseignement
- III- Pratique collective
- IV- Manifestations (calendrier trimestriel)

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

- ⇒ **VALIDE** la proposition de modification telle que présentée,
- ⇒ **ADOpte** le règlement intérieur modifié tel que présentement annexé, à compter de la rentrée musicale 2017-2018.

## **IV. SANTÉ**

### **T. Compte rendu de la Commission Action Sociale Santé du 20 avril 2017**

**M. Patrick GAULTIER**, Président, en raison de l'absence de **M. Christophe LANGOUËT**, Vice-président en charge de l'Action Sociale/Santé, et suite à la commission Santé du 20 avril 2017, rapporte au conseil communautaire les informations suivantes :

#### **1- Point sur les actions alimentation/activité physique**

##### **1-1 Engagement du territoire dans la démarche « sport santé »**

Les élus de la Communauté de communes ont signé la charte d'engagement au Plan Régional Sport Santé Bien-être et encourage les associations sportives à être labellisées « sport santé 1 » afin de promouvoir le sport santé accessible à tous.

### **1-2 Projet « bougeons notre santé ! »**

Ce projet s'adresserait aux agents de la Communauté de communes. Animée par l'IRSA (Institut inter-Régional pour la Santé), il aurait pour objectif, entre autres, de motiver les personnes pour les inciter à réaliser une activité physique favorable à leur santé. 4 Ateliers participatifs seraient proposés auprès de 12 agents de la collectivité.

### **1-3 Organisation d'une formation**

Une formation serait proposée aux animateurs/éducatrices de jeunes enfants dans le but d'acquérir des compétences et des outils dans les domaines de la prévention/promotion de la santé et de la nutrition. Il est prévu de constituer un comité de formation.

### **1-4 Actions de prévention dans les structures d'aide alimentaire**

Il s'agit de poursuivre les actions menées en 2016, avec le CIAS, dans les épiceries sociales et les sites de distribution de colis. Des rencontres seront proposées auprès des bénévoles sur les 4 sites pour échanger sur les représentations du public et les représentations alimentaires. Puis, pendant la semaine du goût, les Ateliers d'échanges présenteront les activités alimentation/activité physique qu'ils proposent : activité cuisine, gym douce, yoga, randonnée... Il est proposé cette année d'associer les Restos du cœur sur Renazé. En parallèle, une collecte de recettes est organisée dans le but d'élaborer un livret de recettes à partir des denrées reçues en grande quantité.

### **1-5 Enquête auprès des salariés du Pays de Craon**

L'association Relais santé bien-être, en lien avec le collectif « prévention-promotion de la santé », souhaite réaliser un diagnostic de la pratique sportive des personnes en activité professionnelle. Une enquête sera diffusée auprès des salariés, via le club des entrepreneurs, et agents des collectivités du Pays de Craon.

### **1-6 Accompagnement de projets locaux**

L'animatrice du Contrat Local de santé accompagne 3 projets :

- 1) Séances d'activité physique pour les salariés du chantier d'insertion « études et chantier »,
- 2) Ateliers « nutrition » proposés par le Relais Petite Enfance de Cossé-le-Vivien aux assistantes maternelles et parents,
- 3) Ateliers « remise en forme » au centre social de Renazé animés par une diététicienne et un animateur sportif.

### **1-7 Partenariat avec l'association Siel Bleu**

L'objectif de ce partenariat est de favoriser la pratique d'une activité physique des + de 60 ans grâce à la mise en relation de l'association Siel bleu avec les acteurs locaux (association, Centre hospitalier, EHPAD, pôle santé ...).

## **2- Les conduites addictives**

45 professionnels locaux et départementaux sont mobilisés autour de cette thématique. 3 rencontres ont été organisées en 2015 et 2016. Les premières avaient pour objectif de mieux connaître les différents partenaires. Aujourd'hui, afin d'assurer une meilleure coordination des professionnels, il est proposé d'organiser en partenariat avec le CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) des ateliers de coordination qui ont pour objectif, entre autres, de faciliter les échanges de pratiques entre professionnels et bénévoles des champs sanitaires, social, médico-social, institutionnels ou libéraux.

Le collectif « prévention-promotion de la santé » propose d'organiser des formations sur les compétences psychosociales à destination des animateurs pour travailler en amont avec les jeunes sur la confiance en soi, l'estime de soi, la prise de risque, la gestion des émotions...

## **3- Prévention des risques auditifs chez les jeunes**

Le spectacle « Peace and lobbe » proposé par l'association Mus'azik, à destination des collégiens, seraient une action proposée dans le cadre du dispositif « collège en scène ». Des actions de sensibilisation seront menées en parallèle en partenariat avec l'EEA (exposition itinérante « Encore plus fort » + tête acoustique, organisation d'une opération de « bouchon moulé »).

## **4- Mobilité**

Un recensement des différents structures/dispositifs permettant aux habitants du Pays de Craon de se déplacer est en cours. Objectif initial : faciliter l'accès aux soins.

## **5- Projets 2017 de l'association Relais santé bien-être**

En 2017, l'association a pour projets de :

- Organiser une soirée d'information sur le pôle santé, ses missions, son fonctionnement, ses liens avec l'hôpital (24 avril 2017),
- Poursuivre les actions de communication (envoi d'un courrier aux 37 communes, élaboration d'un flyer),
- Participer à l'évaluation des actions menées sur le territoire (notamment du pôle santé).

## **V. FINANCES**

### **58. Budget annexe OM – Admission en non-valeur**

**M. Alain BAHIER**, Vice-Président en charge des Finances, expose que la Trésorerie de Craon a présenté des situations de produits irrécouvrables pour le budget annexe OM.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

- ⇒ **DÉCIDE** de procéder à l'admission en non-valeur pour la somme totale de **1 467.96 €** des produits irrécouvrables comme suit :
- Budget annexe OM :
    - Blanchouin carrelage SARL : **339 €** (redevances 2014) - insuffisance d'actif
    - Boucherie Thomas à Craon : **893 €** (redevances 2014 et 2015) - insuffisance d'actif
    - Le Saturnin : **93.08 €** (redevances 2013) - insuffisance d'actif
    - Jarno Alexandre à Ballots : **142.88 €** (redevances 2014 et 2015) - insuffisance d'actif
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à procéder aux écritures comptables nécessaires.

## **VI. COMMUNICATION**

### **T. Compte rendu de la Commission du 9 mai 2017**

**M. Gaëtan CHADELAUD**, Vice-président en charge de la Communication, suite à la commission du 9 mai 2017, rapporte au conseil communautaire les informations suivantes :

- **Panneaux signalétiques des zones d'activités**

Afin de réaliser ce projet de remise à neuf de ce mobilier, il est rappelé que des crédits ont été inscrits dès le DOB à hauteur de 50 000 € en référence à un devis établi à cet effet.

Les communes seront prochainement contactées afin d'une rencontre sur site pour déterminer les meilleurs emplacements à envisager (Suite au courriel de Tiphaine LEMOINE/Service Économie).

- **Service communication – Accueil d'un étudiant stagiaire**

« Le contrat de Prestation Entreprise/École » intervenant avec l'AFTEC-IPAC BACHELOR FACTORY de Rennes arrive à échéance fin juillet pour le stage de Joakim CHOUFANI.

Compte tenu de l'apport positif et riche de résultats pour les outils mis en place pour le service, ainsi que pour le stagiaire, la commission souhaite renouveler cette prestation.

- **Réalisation d'un court métrage**

Dans le cadre de la réflexion de la commission, des prestataires vidéastes ont été rencontrés pour le projet de réaliser un film sur un grand thème, celui du tourisme, la randonnée, le patrimoine... (Information au conseil communautaire du 13 mars 2017).

La commission souhaite étendre cette première commande à l'économie et la santé.

Le congrès annuel de l'AMF 53 ayant lieu le 7 octobre 2017 à Craon, il apparaît d'autant plus important de mettre l'accent sur la place des actions de l'intercommunalité sur ces thèmes.

Le montant de la prestation s'élève à 8 000 €HT.

## ▪ **Foire de Renazé – 20 et 21 mai 2017**

La Communauté de Communes partagera le stand de la ville de Renazé.

Les thèmes qui seront mis en avant cette année sont le tourisme, les chemins de randonnée, le sport et la base de loisirs de La Rincerie.

L'Association « Tourisme en Pays de Craon » sera également présente sur le stand.

## **VII. INFORMATIONS DIVERSES**

### **T. Compte rendu de délégations depuis le 10 avril 2017**

#### ▪ **Environnement/Déchetteries – Étude sur l'opportunité d'une mutualisation de la déchetterie de Quelaines-Saint-Gault entre la Communauté de Communes du Pays de Craon et la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier**

Après analyse des 2 offres reçues dans le cadre de cette consultation, il a été retenu l'offre du cabinet GROUPE MERLIN (35) pour un montant de 9 200€ HT (Estimation : 10 000€). Les conclusions de l'étude devraient être rendues d'ici le mois de juillet.

#### ▪ **Équipements Sportifs – Centre aquatique de Craon – Assurance Dommages Ouvrage**

Après analyse des 2 offres reçues dans le cadre de cette consultation, le Bureau a décidé de retenir l'offre du groupement MMA (Craon) – Fougeray Associés (Cholet) – CFDP – EISL (Perpignan) – CBL Insurances Europe (Irlande) pour un montant de 62 818,01 €HT, sur la base du coût de la construction de 9 625 000 €TTC ; le montant de la cotisation représente 0,65% du coût de la construction.

### **T. Réunions 2017**

- 20 et 21 mai 2017 – Foire de Renazé
- 29 mai 2017 (de 20h00 à 22h00) – Assemblée des Maires (Intervention DDT/habitat – Contrats de ruralité et de territoire Région) – CAI à Craon
- 19 juin 2017 (20h00) – Assemblée plénière (Rapport d'activité 2016 – Transfert compétence eau et assainissement/Point sur l'étude – Restitution du voyage à New York/témoignage et prestation par les élèves – Projet Éducatif Territorial) – Salle du Mûrier à Craon
- 22 juin 2017 (11h00) – Centre aquatique de Craon/Pose 1<sup>ère</sup> pierre
- 24 juin 2017 (11h00) – OT/Maison du Tourisme - Inauguration Point Information – Place du Pilori à Craon
- 1<sup>er</sup> juillet 2017 (11h00) – La Rincerie/Inauguration baignade et locaux sanitaires

### **T. Centre aquatique de Craon – Point d'information au 15 mai 2017**

**M. Dominique GUINEHEUX**, Vice-président en charge des Équipements Sportifs, avec le support de quelques photos du chantier, rappelle au conseil communautaire quelques informations :

- Les réunions de chantier hebdomadaires sont fixées le jeudi à 9h00.  
**MM.Gérard LECOT et Joseph JUGE** en réalisent le suivi.
- Le COPIL se réunit tous les 1<sup>ers</sup> jeudi de chaque mois (en présence de l'architecte).  
Prochaines réunions les 1<sup>er</sup> juin et 6 juillet 2017.
- La pose de la 1<sup>ère</sup> pierre aura lieu le 22 juin 2017 à 11h00 - en présence de M. le Préfet.

Les membres du conseil qui le souhaitent sont invités à s'associer pour des visites du chantier, et seront régulièrement informés tous les trimestres lors des séances.

Les travaux ont pris quelque retard au démarrage, cependant aucune mauvaise surprise n'a été rencontrée pour l'instant. Le désamiantage est en cours, les fissures des poutrelles ont été colmatées sans avoir de conséquences sur la stabilité du bâtiment, le terrassement a été très bien réalisé.

## T. Association Mouillotins Animation Cuillé (AMAC)

**M. Dominique GUINEHEUX**, Vice-président en charge des Équipements Sportifs, rapporte au conseil communautaire une rencontre qu'il a eu, accompagné de **Mme Monique CADOT** (Culture) et **M. Patrick GAULTIER**, avec l'AMAC.

Pour information, le Festival 2017 des Mouillotins aura lieu les 9 et 10 juin prochains.

L'Association qui organise depuis ses débuts le festival annuel des Mouillotins sur la commune de Cuillé, souhaite à partir de l'an prochain le faire sur le site de La Rincerie. En effet, celui-ci s'y prête bien en raison du besoin d'espace pour accueillir les festivaliers (7 500 personnes sur 2 jours) : camping, installation de 2 espaces scéniques, site sécurisé par la canalisation des routes d'accès.

Cependant, il est nécessaire de recueillir l'avis des riverains pour les emplacements parking - à ce jour, accord obtenu de deux riverains - et l'autorisation de la commune de La Selle Craonnaise - à ce jour, accord obtenu par décision du conseil municipal.

**M. Dominique GUINEHEUX** précise que pour l'instant la Communauté de communes n'a pas de positionnement, qu'il était nécessaire d'avoir tous les éléments auparavant. Cette question sera à l'ordre du jour de la prochaine commission Équipements Sportifs du 24 mai.

L'association souhaitant pouvoir faire l'annonce lors de son Festival 2017 et le conseil communautaire de juin lui étant postérieur, le Bureau voulait en informer le conseil au préalable.

Une autre question se pose ; la saison étant commencée en juin, le camping et le site très utilisés, il semblerait plus convenable de remettre cette manifestation en septembre.

**M. Dominique GUINEHEUX** tient à préciser que toutes les mesures de sécurité sont à prendre par l'Association ; cette responsabilité lui incombe.

## T. Présentation de l'association « eXode 9bis »

**Mme Monique CADOT**, Vice-présidente en charge de la Culture, expose au conseil communautaire qu'elle a rencontré l'Association « eXode 9 bis » dans le cadre de la manifestation qu'elle organise le 2 juin 2017 (20h00) sur la commune de Saint-Saturnin du Limet.

L'objectif de l'association est de développer ou d'initier des projets culturels en milieu rural avec les habitants du territoire. Elle met à disposition des personnes afin d'accompagner les structures (commune, association, groupement d'habitants ou établissement divers) dans l'élaboration et la réalisation de leur projet.

## T. Festival des Nuits de la Mayenne - Candidatures

**Mme Monique CADOT**, Vice-présidente en charge de la Culture, informe le conseil communautaire que la commune de Bouchamps-les-Craon s'est dernièrement portée candidate pour la programmation 2018 du Festival des Nuits de la Mayenne.

Elle rappelle les règles validées par le conseil communautaire d'accueillir tous les ans un spectacle sur le Pays de Craon et d'alterner sur chacun des anciens territoires :

- 2015 – Région de Cossé le Vivien (Cossé le Vivien)
- 2016 – Pays du Craonnais (Livré la Touche)
- 2017 – Saint-Aignan Renazé (Renazé).

Pour mémoire en 2017, deux communes du même territoire étaient intéressées, Renazé et Saint-Martin du Limet.

Dans l'objectif de conserver la chronologie, la proposition est la suivante :

- 2018 – Région de Cossé le Vivien en priorité
- 2019 – Commune de Bouchamps-les-Craon
- 2020 – Commune de Saint-Martin du Limet

Dans le cas où aucune commune du territoire de la Région de Cossé le Vivien ne se porte candidate en 2018, la commune de Bouchamps les Craon sera retenue et ensuite Saint-Martin du Limet.

## T. Actualités GAL sud – (Annexe IV)

**M. Roland VEILLARD**, délégué de la CCPC auprès du GAL Sud Mayenne, rapporte au conseil communautaire le compte rendu du COPIL du 4 mai 2017 relatif à la politique énergie-climat du Sud Mayenne :

- Conduite du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) au sein du GAL
  - Représentation et participation au COPIL/PCAET de 2 élus/Vice-présidents si possible et de 2 directeurs/responsables de services pour chaque EPCI  
A prévoir dans prochaine séance du conseil communautaire (délibération avant fin juin 2017)
  - Adoption du PACT dans chaque EPCI avant fin 2018
- PAT (Projet Alimentaire Territorial (PAT) « Manger local et durable en Sud Mayenne »)
  - Représentation et participation au COPIL d'au moins 2 élus communautaires (1/GAL et 1/Vice-président) et au moins d'1 directeur/responsable de services pour chaque EPCI  
A prévoir dans prochaine séance du conseil communautaire (délibération avant fin juin 2017)
  - Appel à projet – Sélection du prestataire par COPIL le 29 juin 2017
- TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) – déploiement mobilité durable et propre dans les collectivités
  - Flotte de véhicules propres GNV (électrique, bio) et VAE (Véhicules assistance électrique)  
Appel à projets Sud Mayenne en juin 2017 (acquisition et paiement en 2018)
  - Éclairage public Led communal sur existants (10 à 15 communes à maxi 10 000 €)  
Appel à projets « Cap au Led » en juin 2017 (réalisation et paiement en septembre 2018)
  - « Relamping Led Éclairage performant salles emblématiques » (12 à 16 salles de sports ou socioculturelles plafonnées à 12 500 €)  
Appel à projets en juin 2017 (réalisation et paiement en 2018)
  - Rénovation énergétique globale performante ou extension hautement performante dont Centre aquatique de Craon  
Appel en cours à un prestataire de services pour valorisation optimale CEE – Si projets non éligibles aux CEE bonifiés, les projets seront transférés dans LEADER si haute performance
- Formation/sensibilisation ECO-conduite et mobilité alternative
  - Mobi Car / Mobi Truck et Mobi Event  
Appel de candidatures auprès des EPCI au mois de mai afin de compléter les candidatures du GAL

Le document support de cet exposé, déposé sur table, sera transmis aux communes avec le compte rendu de la séance de ce jour.

## T. Logements dégradés

**M. Hervé TISON** demande au conseil communautaire de mener une réflexion concernant les habitations dégradées et pour lesquelles les propriétaires ne peuvent faire face au 20% de financement restant à leur charge dans le cadre de leur réhabilitation énergétique. Il propose un accompagnement financier par prêt à taux 0. Il précise que c'est ce qui se pratiquait par la commune de Congrier, avant le transfert de la compétence action sociale au CIAS.

**M. Patrick GAULTIER** précise que cette proposition peut être travaillée.

## T. Aire permanente des Gens du Voyage

**M. Claude GILET** demande que les communes soient informées dès que l'aire des Gens du Voyage de Craon est complète, de façon, s'ils se présentent dans les communes, à les orienter vers d'autres aires, notamment celles de Château-Gontier et Segré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.